

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2012

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
MRC DE MATANE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelme, tenue le lundi 7 mai 2012 à 19h, à la salle du conseil municipal, au 138, rue Principale, Saint-Adelme.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Yvan Imbeault
Mme la conseillère	Francine Gagné
	Johanne Thibeault
MM. les conseillers	Marcel Gauthier
	Benoit Marquis
	Garnier Marquis
	Wilbrod Gagné

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Annick Hudon
---	--------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00 par M. le maire Yvan Imbeault.

Résolution #2012-58

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Gauthier et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour :

- 1) Ouverture de la séance;
- 2) Adoption de l'ordre du jour;
- 3) Approbation du procès-verbal ;
- 4) Présentation des comptes;
- 5) Engagement de crédit (dépenses);
- 6) Approbation des dépenses autorisées par délégation de pouvoir à la directrice générale et secrétaire-trésorière;
- 7) Dépôt des états financiers et du rapport du vérificateur pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2011;
- 8) Vacance à Annick Hudon ;
- 9) Vacance à Jérôme Marquis;
- 10) Déposer semestriellement deux états comparatifs de revenus et de dépenses prévus à l'article 176.4 Code Municipal;
- 11) Cueillette de deux matières résiduelle pour la propriété de Monsieur Savard et Monsieur Bellavance à facturer à Sainte-Félicité 256.00\$ chacun;
- 12) Frais de déneigement pour Monsieur Bellavance et Monsieur Savard 477.36\$/chaque;
- 13) Gravier hivernal (2000\$);
- 14) Nivelage des chemins avec un entrepreneur (6953\$);
- 15) Fauchage des accotements (500\$);
- 16) Mine selaine sel de déglçage (besoin 25 tonnes métriques 2 990\$);
- 17) Appui au pacte rural comité de développement pour la Coop;
- 18) Débroussailleuse analyse des soumissions;
- 19) Demande d'aliénation d'une partie du lot 549 demandeur M. Éric Harrisson;
- 20) Le Ministère des Transports a versé une compensation de 47 600\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2011;
- 21) Service de transition en emploi pour M. Hermas Gagnon;
- 22) Formation RCGT;

- 23) Autorisation –destruction d’archives municipales selon le calendrier de conservation;
- 24) Prise d’acte-copie de sécurité-données informatique de la municipalité de Saint-Adelme;
- 25) Proposition de services professionnels pour l’exploitation de la station de production d’eau potable et de la station d’épuration des eaux usées par Aquatech;
- 26) Entente relative au partage et à la fourniture de services d’ingénierie et d’expertise technique (service de génie civil) par la municipalité régionale de comté de Matane;
- 27) Séminaire de la Commission des normes du travail 50\$/formation;
- 28) Mise aux normes des installations de production d’eau potable – utilisation du budget résiduel du projet pour le traitement des sulfures, du manganèse et l’ajustement du pH;
- 29) Commission scolaire des Monts-et-Marées-politique de maintien des petites écoles;
- 30) Varia a)
- 31) Période de questions;
- 32) Fermeture de la séance.

RÉSOLUTION #2012-59

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 AVRIL 2012

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2012 qui leur a été transmis par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Johanne Thibeault et résolu à l’unanimité :

D’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2012.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES).

RÉSOLUTION #2012-60

APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES ET DES SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME

Il est proposé par le conseiller Garnier Marquis, et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Adelme approuve la liste des comptes à payer au montant de quatre-vingt-trois milles quatre cent quatre vingt dix et trente-sept cents (83 490.37\$) et les salaires payés au montant de quatre milles quatre cent quarante-neuf et cinquante-neuf cents (4 449.59\$).

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d’administration de la Municipalité de Saint-Adelme, représentant un grand total de quatre vingt sept milles neuf cent trente neuf et quatre vingt seize cents (87 939.96\$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 4804 à 4831 .

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s’ils sont ici au long reproduits.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLER(ÈRES)

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Annick Hudon, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l’article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

RÉSOLUTION #2012-61

APPROBATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière Annick Hudon dépose la liste de la dépense autorisée, conformément au Règlement numéro 2002-05 pour déléguer le pouvoir d’autoriser des dépenses, à savoir :

Annick Hudon 25.00\$,

La dépense est imputée au poste budgétaire 213 000 454.

Postes Canada 140.26\$, taxes incluses,

La dépense imputée au poste budgétaire 02 13000 321.

Hydro-Québec 1539.00\$. taxes incluses,
La dépense imputée au poste budgétaire 213000681-222000681-232000681-233000681.

Commission des normes du travail 50.00\$ taxes incluses,
La dépense imputée au poste budgétaire 213 000 454.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Benoit Marquis, et résolu :

QUE le préambule ci-haut mentionné fait partie intégrante de la présente résolution.

D'approuver la dépense au montant de mille sept cent cinquante-quatre dollars et vingt-six cents (1 754.26\$), autorisées par délégation de pouvoir à la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Annick Hudon, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants au poste budgétaire concerné.

RÉSOLUTION#2012-62

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2011

Madame Annick Hudon, directrice générale et secrétaire-trésorière procède au dépôt des états financiers et du rapport du vérificateur pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2012-63

VACANCE MME ANNICK HUDON

Il est proposé par la conseillère Johanne Thibeault d'autoriser les vacances de Mme Annick Hudon du 15 juillet 2012 au 4 août 2012.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2012-64

VACANCE M. JÉRÔME MARQUIS

Il est proposé par le conseiller Garnier Marquis d'autoriser les vacances de M. Jérôme Marquis du 6 août au 11 août 2012.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2012-65

DÉPÔT SEMESTRIELLEMENT DEUX ÉTATS COMPARATIFS DE REVENUS ET DE DÉPENSES PRÉVUS À L'ARTICLE 176.4 CODE MUNICIPAL

Madame Annick Hudon dépose semestriellement deux états comparatifs de revenus et de dépenses prévus à l'article 176.4 Code Municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2012-66

CUEILLETTE DE DEUX MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR LA PROPRIÉTÉ DE MONSIEUR SAVARD ET MONSIEUR BELLAVANCE À FACTURER À SAINTE-FÉLICITÉ 256\$/CHACUN

Il est proposé par le conseiller Benoit Marquis de facturer à la municipalité de Sainte-Félicité 256\$ chacun pour le service de cueillette des matières.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2012-67

**FRAIS DE DÉNEIGEMENT POUR MONSIEUR BELLAVANCE ET MONSIEUR SAVARD
477.36\$/CHAQUE**

Il est proposé par le conseiller Marcel Gauthier de facturer à la municipalité de Sainte-Félicité 477.36\$/chaque pour le service de déneigement à Monsieur Bellavance et Monsieur Savard.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2012-68

GRAVIER HIVERNALE

Il est proposé par la conseillère Johanne Thibeault, et résolu :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire une demande de soumissions par voie d'invitation écrite, à Excavation Émilien Simard, Les Entreprises Saint-Raymond et Pavage des Monts, pour le gravier hivernal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2012-69

NIVELAGE DES CHEMINS AVEC ENTREPRENEUR

Il est proposé par le conseiller Benoit Marquis, et résolu :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire une demande de soumissions par voie d'invitation écrite, à Excavation Émilien Simard et Jasmin&Régis Imbeault pour le service de nivelage pour les chemins municipaux, dans le cadre des travaux de voirie d'été 2012.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2012-70

FAUCHAGE DES ACCOTEMENTS

Il est proposé par le conseiller Garnier Marquis, et résolu :

D'autoriser l'inspecteur municipal à octroyer le fauchage des accotements à Madame Reine Lebreux tout en respectant le budget de 500\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2012-71

MINE SELEINE SEL DE DÉGLAÇAGE

Il est proposé par la conseillère Johanne Thibeault d'acheter 25 tonnes métrique de sel de déglacage. La directrice générale mentionne que l'achat se fait par soumission regroupée. C'est pour cette raison qu'on ne peut pas savoir le prix de la tonne métrique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2012-72

APPUI AU PACTE RURAL COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT POUR LA COOPÉRATIVE

CONSIDÉRANT QUE, à la fermeture de la station-service et à celle du dépanneur, le Marché de l'Avenir, survenue à l'automne 2011, un comité provisoire constitué d'une dizaine de membres, dont des élus et leaders locaux, s'était rapidement réuni afin de réagir à ces fermetures;

CONSIDÉRANT QUE, c'est cette situation qui fut à l'origine de l'idée de la formation d'une Coopérative de solidarité afin d'offrir des services de proximité à la population;

CONSIDÉRANT QUE, après plus de deux années de travail préparatoire, ainsi que l'abandon d'un premier projet qui n'avait pas démontré des perspectives de rentabilité escomptée, le comité provisoire s'est mobilisé autour d'un nouveau projet plus prometteur;

CONSIDÉRANT QUE, déjà, un premier sondage en 2009 avait accueilli un taux élevé de réponses positives. Celui-ci avait permis de confirmer l'intérêt de la population à devenir membre de la coopérative et avait permis d'identifier les produits et services qui répondraient à leurs besoins;

CONSIDÉRANT QUE, un nouveau sondage a été effectué récemment en mars 2012;

CONSIDÉRANT QUE, les résultats confirment que plus de 60% de la population sont intéressée à devenir membre de la coopérative (membership à 200\$) ce qui totalise un montant de 31 000\$ pour les membres utilisateurs uniquement;

EN CONSÉQUENCE, le projet actuel consiste à acheter un immeuble à 6 logements et offrir plusieurs services sous le même toit soit :

- Location de 5 logements (un des logements du rez-de chaussée sera occupé par le dépanneur)
- Service de dépanneur indépendant
- Station-service.

PAR CE FAIT MÊME, il est proposé par le conseiller Wilbrod Gagné d'appuyer la demande d'aide financière pacte rural 2007-2014 de la MRC de Matane.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2012-73

DÉBROUSSAILLEUSE ANALYSE DES SOUMISSIONS

Il est proposé par le conseiller Garnier Marquis de faire l'achat d'une débroussailleuse modèle 8421t de marque efco moteur 40.2cc 2 temps, arbre droit, poignée en u pour le prix de 539\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2012-74

DEMANDE D'ALIÉNATION D'UNE PARTIE DU LOT 549 DEMANDEUR M. ÉRIC HARRISSON

CONSIDÉRANT QUE, la demande vise l'obtention de l'autorisation d'aliéner une partie du lot numéro 549 dont le demandeur est copropriétaire par indivis avec monsieur Raymond Desrosiers;

CONSIDÉRANT QUE, Monsieur Raymond Desrosiers n'est pas intéressé à acquérir et aucune autre personne n'est intéressée à l'acheter s'il n'est pas propriétaire exclusif de la partie qu'il occupera;

CONSIDÉRANT QUE, Monsieur Éric Harrisson souhaite donc céder ces droits à Monsieur Raymond Desrosiers dans la partie Nord-Ouest et ce dernier céder ses droits dans la partie Sud-Est;

CONSIDÉRANT QUE, le terrain visé par la demande est situé dans un secteur majoritairement boisé à l'exception du côté sud-ouest du chemin du 7^e rang Ouest, où il y a des parties non boisées;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme au règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Wilbrod Gagné et résolu :

De recommander la demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec de Monsieur Éric Harrisson dans le cadre d'une demande d'autorisation nécessaire en vertu de l'aliénation et du lotissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2012-75

LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS A VERSÉ UNE COMPENSATION DE 47 600\$ POUR L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL POUR L'ANNÉE CIVILE 2011

CONSIDÉRANT QUE, le ministère des Transports a versé une compensation de 59 492\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2011;

CONSIDÉRANT QUE, les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE, la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés par le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complété.

POUR CES MOTIFS, sur une proposition du conseiller Marcel Gauthier et résolu :

Que la municipalité de Saint-Adelme informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2012-76

SERVICE DE TRANSITION EN EMPLOI POUR M. HERMAS GAGNON

CONSIDÉRANT QUE, M. Hermas Gagnon est admissible à un programme de transition en emploi;

CONSIDÉRANT QUE, ce stage est utilisé lorsque requis pour valider le choix professionnel du participant et ses compétences en lien avec l'emploi;

CONSIDÉRANT QUE, une rémunération sera versée au participant par le Service de Transition en Emploi;

CONSIDÉRANT QUE, la rémunération sera de 450\$ maximum par semaine, selon la rémunération versée pour l'emploi dans le milieu de travail où le stage s'effectue;

CONSIDÉRANT QUE, la subvention permettant de couvrir en partie le salaire hebdomadaire brut (excluant les bénéfices marginaux) du travailleur qui a de l'expérience dans le domaine ou qui a de la difficulté à se réintégrer en emploi;

CONSIDÉRANT QUE, la subvention sera de l'ordre de 80% du salaire le premier mois (maximum de 480\$ par semaine), de 70% le deuxième mois (maximum de 420\$ par semaine) et de 50% le troisième mois (maximum de 300\$ par semaine);

CONSIDÉRANT QUE, la subvention sera en fonction du salaire habituellement versé par l'employeur pour un même titre d'emploi, sans dépasser le maximum permis;

CONSIDÉRANT QUE, le salaire sera défrayé entièrement par l'employeur et la subvention lui sera remboursée à la fin du mois, preuve à l'appui, selon une entente signée à cet effet avant le début de l'emploi;

CONSIDÉRANT QUE, règle générale, un employeur n'aura droit qu'à une subvention par emploi et devra s'engager à maintenir le travailleur en emploi, s'il répond aux exigences requises;

CONSIDÉRANT QUE, le suivi et l'accompagnement pour l'intégration et le maintien en emploi font partie intégrante des activités prévues par cette subvention;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Wilbrod Gagné et résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'entente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2012-77

FORMATION RCGT

Il est proposé par le conseiller Garnier Marquis d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à suivre une formation au bureau adapté à ses besoins avec la firme Raymond Chabot Grant Thornton au tarif de 60\$/heure maximums de 1 200\$ alloués pour cette formation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2012-78

AUTORISATION-DESTRUCTION D'ARCHIVES MUNICIPALE SELON LE CALENDRIER DE CONSERVATION

CONSIDÉRANT QUE, les revenus, comptes à recevoir le délai est 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE, le rôle de perception le délai est de 8 ans;

CONSIDÉRANT QUE, comptes de taxes et reçus émis le délai est de 3 ans;

CONSIDÉRANT QUE, comptes fournisseurs, dépenses le délai est de 5 ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Wilbrod Gagné, et résolu :

D'autoriser la destruction par déchiquetage des archives municipales faisant l'objet de la liste ci-haut mentionnée, et ce, selon le calendrier de conservation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2012-79

PRISE D'ACTE-COPIE DE SÉCURITÉ-DONNÉES INFORMATIQUE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME

CONSIDÉRANT QU'une copie de sécurité des données informatiques de la municipalité de Saint-Adelme est prise journalièrement;

CONSIDÉRANT QU'advenant un incendie de l'hôtel de ville ou un vol du système informatique, les données informatiques seraient perdues;

CONSIDÉRANT QU'une copie de sécurité des données informatique doit être gardée à l'extérieur de l'hôtel de ville, et ce, afin de s'assurer d'avoir une copie de sécurité en cas d'incendie ou de vol;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Francine Gagné, et résolu :

DE prendre acte du fait que Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Annick Hudon a en sa possession, à sa résidence du 163, rue Principale, Saint-Adelme, une copie de sécurité des données informatique de la municipalité de Saint-Adelme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2012-80

PROPOSITION DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'EXPLOITATION DE LA STATION DE PRODUCTION D'EAU POTABLE ET DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT, la proposition de services professionnels fait suite à votre récente demande et au dépôt du rapport d'audit opérationnel des installations;

CONSIDÉRANT QU'Aquatech Société de gestion de l'eau, confirme de nouveau de son intérêt à rendre les services professionnels d'exploitation des ouvrages de traitement des eaux pour répondre au besoin;

CONSIDÉRANT QUE, les ouvrages visés par la présente proposition sont détaillés dans le rapport d'audit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Benoit Marquis et résolu :

De prendre l'option #2 : Assistance technique consiste à réaliser une visite mensuelle d'un chargé de projet sénior afin qu'il réalise le mandat suivant :

- Visite mensuelle (4h) des installations et du personnel d'opération;
- Discussion et prise de connaissance des documents, registres de désinfection, livre de bord, calendrier d'entretien préventif
- Formation d'appoint en fonction des besoins lors des visites (inclus dans le temps de la visite)
- Rapport de recommandations et de visite.

Ils sont disposés à réaliser le mandat tel que sommairement décrit ci-avant pour un montant forfaitaire annuel de 5 500.00\$ (taxes non-incluses).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2012-81

ENTENTE RELATIVE AU PARTAGE ET À LA FOURNITURE DE SERVICES D'INGÉNIEURIE ET D'EXPERTISE TECHNIQUE (SERVICE DE GÉNIE CIVIL) PAR LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATANE

CONSIDÉRANT QUE, la MRC de Matane et les municipalités locales désirent améliorer la planification et gestion de leur territoire, de leurs infrastructures et de leurs équipements municipaux et, à ces fins, se regrouper au sein de la MRC pour la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par le service de génie civil de la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT QUE, la MRC de Matane s'est vue accorder une aide financière 348 334\$, sur une période de cinq (5) ans, par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dans le cadre du volet 3 du *Programme d'infrastructure Québec-Municipalités*;

CONSIDÉRANT QUE, les orientations contenues dans le budget 2012-2013 « LE QUÉBEC, SES MUNICIPALITÉS, SES RÉGIONS » à l'effet de confier aux MRC la planification des travaux de voirie locale pour constituer le point de départ d'un éventuel plan de redressement du réseau routier local;

CONSIDÉRANT QU'au cours des prochaines années il est à prévoir que les municipalités auront à intervenir dans divers champs d'interventions où les services techniques pourront être requis, notamment : la protection de l'eau à la source, le contrôle de l'érosion côtière, la sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE, pour assurer la viabilité du service de génie civil et l'utilisation de l'aide financière accordée à la MRC de Matane par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dans le cadre du volet 3 du *Programme d'infrastructures Québec-Municipalités*, les municipalités ont intérêt à se prévaloir des services d'ingénierie et d'expertise technique offerts par la MRC de Matane;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par la conseillère Johanne Thibeault et résolu :

D'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer une entente relative au partage et à la fourniture du service de génie civil de la MRC de Matane.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2012-82

SÉMINAIRE DE LA COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL 50\$

CONSIDÉRANT QUE, ce séminaire traite des normes applicables aux heures supplémentaires et aux vacances;

CONSIDÉRANT QUE, l'objectif de cette formation est d'acquérir les connaissances liées aux heures supplémentaires et aux vacances, apprendre à calculer les sommes et les indemnités à payer et obtenir des réponses à vos questions portant sur ces sujets;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Garnier Marquis et résolu :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à s'inscrire au séminaire du 9 mai, les frais d'inscription de 50\$ et les frais de déplacement sera payer par la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2012-83

MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'EAU POTABLE-UTILISATION DU BUDGET RÉSIDUEL DU PROJET POUR LE TRAITEMENT DES SULFURES, DU MANGANÈSE ET L'AJUSTEMENT DU pH

CONSIDÉRANT QUE, la municipalité de Saint-Adelme devait mettre aux normes ses installations de production d'eau potable dans les meilleurs délais;

CONSIDÉRANT QUE, suite à une recherche en eau souterraine, deux (2) puits d'eau souterraine ont été forés et qu'ils sont aujourd'hui utilisés comme source d'alimentation de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE, la qualité de l'eau des puits démontre, en 2004, la présence de sulfures et de manganèse, lesquels sont reconnus pour engendrer des problématiques de goûts, odeurs et formation de dépôts et par le fait même, des plaintes des usagers en réseau;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénierie BPR avait prévu, dans sa conception préliminaire de janvier 2009, la mise en place de filtres au sable vert et d'un filtre au charbon, afin de traiter le manganèse et les sulfures;

CONSIDÉRANT QUE, le MAMROT n'a pas reconnu ces équipements de traitement du manganèse et des sulfures comme étant admissible à l'aide financière dans PIQM;

CONSIDÉRANT QUE, le MAMROT a accepté de rendre admissible à l'aide financière dans PIQM une superficie de 10m² dans l'usine de filtration, afin d'accueillir d'éventuels équipements de traitement pour le manganèse et les sulfures et ce, pour la moitié du débit de conception;

CONSIDÉRANT QU'en raison du goût et de l'odeur désagréable de l'eau distribuée à ses citoyens, la municipalité reçoit beaucoup de plaintes, tel que rapportées dans le sondage effectué au mois d'avril 2012;

CONSIDÉRANT QUE, des sommes sont toujours disponibles à l'intérieur de l'enveloppe d'aide financière octroyée dans le PIQM pour le projet de mise aux normes de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il devient impératif de bonifier l'actuelle usine de filtration en y ajoutant un système d'ajustement du pH, de même qu'un filière de traitement pour le manganèse et les sulfures, le tout, tel qu'initialement recommandé par la firme BPR en 2009;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Wilbrod Gagné et résolu :

D'autoriser la firme « BPR inc. » à réaliser les études, la conception détaillée et toutes les activités requises pour la définition et la mise en application des travaux correctifs requis afin de solutionner les problématiques associées au pH, au manganèse et aux sulfures et ce, à même les sommes disponibles dans le projet et dans l'enveloppe du CMA du PIQM. Ces activités incluent la représentation technique de la municipalité auprès du MDDEP et du MAMROT.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2012-84

COMMISSION SCOLAIRE DES MONTS-ET-MARÉES-POLITIQUE DE MAINTIEN DES PETITES ÉCOLES

CONSIDÉRANT QUE, les services de proximité sont importants pour les petites communautés;

CONSIDÉRANT QUE, l'importance du maintien de l'enseignement au primaire et au secondaire dans les écoles de villages;

CONSIDÉRANT QUE, la Commission scolaire, dans sa Politique de maintien des petites écoles a établi un seuil minimum de douze (12) élèves pour un groupe à deux (2) niveaux, alors qu'il est de six (6) au primaire pour un groupe à trois (3) niveaux;

CONSIDÉRANT QUE, le seuil minimum à atteindre est une décision qui relève de la commission scolaire locale;

CONSIDÉRANT QUE le seuil minimum établi pour le niveau secondaire est difficile à atteindre;

CONSIDÉRANT QUE l'insécurité vécue à chaque année par les élèves des niveaux secondaire 1 et 2 ainsi que leurs parents devant la menace de fermeture et l'impossibilité de poursuivre leur secondaire dans leur village;

CONSIDÉRANT QUE, cette situation influence la motivation des jeunes;

CONSIDÉRANT QU'il est prouvé qu'un jeune améliore ses chances de réussite et conserve son équilibre social lorsqu'il peut poursuivre ses études dans son milieu;

CONSIDÉRANT QUE, le sentiment d'appartenance à son milieu et à son école fait partie intégrante de cette réussite;

CONSIDÉRANT QUE, la récente mise en place du Service d'accueil et immigration de la Matanie (SAIM);

CONSIDÉRANT QUE, la présence d'une école a une grande incidence sur la décision d'une famille de résider dans une municipalité;

CONSIDÉRANT *la Politique d'occupation dynamique du territoire du gouvernement du Québec* adoptée récemment par le gouvernement du Québec qui vise à renforcer les milieux ruraux;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités sont à élaborer ou à implanter des politiques familiales;

CONSIDÉRANT les sommes importantes investies pour le récent déploiement et mise en place de facilités technologiques telles que l'accès à Internet haute vitesse pour l'ensemble du territoire rural;

CONSIDÉRANT QUE de tels services devraient permettre de faciliter le choix d'établissement dans les régions rurales;

CONSIDÉRANT QUE, la volonté de choisir la qualité de vie suscite une tendance au retour en région;

CONSIDÉRANT la mobilisation et l'engagement du milieu municipal pour travailler à la recherche d'une solution viable pour le dossier des écoles de villages;

CONSIDÉRANT QUE toutes ces nouvelles initiatives sont récentes et qu'il faut se donner un peu de temps pour en avoir les retombées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Garnier Marquis et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Adelme interpelle le Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Monts-et-Marées et lui demande formellement :

- De faire preuve d'ouverture à la problématique de la baisse de clientèle que les petites communautés vivent;
- De reconsidérer le seuil minimum à atteindre dans une classe de secondaire et d'abaisser ce seuil à dix (10) élèves pour une période de trois (3) ans afin d'éviter la fermeture des petites écoles;
- De permettre la mise en place d'un comité de travail conjoint (municipal-scolaire) qui devra se pencher sur l'ensemble des éléments et proposer une alternative crédible et viable pour ce dossier;

Il est proposé par le conseiller Garnier Marquis et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Adelme s'engage à participer au comité de travail formé d'élus, représentants de la CSMM, d'agents de développement et d'intervenants (parents) du milieu;

DE transmettre copie de cette résolution, à la MRC de Matane.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

QUESTIONS DU PUBLIC

M. le maire Yvan Imbeault invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

RÉSOLUTION #2012-85
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Johanne Thibeault, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 7 mai 2012, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 20h40.

Je, Yvan Imbeault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yvan Imbeault, maire

Annick Hudon d.g. et sec.-très.